



Demande d'aide à la scolarité 2025/2026

Pour les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants

Le Centre Communal d'Action Sociale aide les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 à financer les frais de scolarité annexes (transport, achat de matériel, habillement...). L'aide financière sera versée en décembre

Pièces à fournir (obligatoires)

- Attestation de paiement CAF ou MSA
- Certificat de scolarité pour enfant de + de 16 ans.
- RIB au nom du représentant légal

 **NOM et PRÉNOM** du représentant légal :

 **ADRESSE** : 44610 INDRE

 **TÉLÉPHONE** :  **EMAIL** :

Bénéficiaires :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE À LA RENTRÉE
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

 Je soussigné/e : certifie sur l'honneur l'exactitude de ces informations.

Remise des dossiers :

Merci de renvoyer ce formulaire complété avec les pièces justificatives **par mail** (ccas@indre44.fr)
ou **par courrier** (CCAS - 51 Avenue de la Loire – 44610 INDRE).

Besoin d'aide ?

Pour toute question ou difficulté financière, contactez le CCAS
Tél. 02 40 85 59 11

 **Date limite : 6 octobre 2025**

Aucun dossier reçu après cette date ne pourra être accepté.